

Le chef d'état d'après De Gaulle

Par **HeloiseBertrand**, le **22/02/2019** à **19:13**

Bonjour,

j'ai un commentaire à élaborer sur le Chef de l'état vu par le Général DG.

Le petit texte qui nous ai donné à commenter est court:

"Les institutions nouvelles sont en place. Du sommet de l'Etat, comment vais-je les façonner ? Dans une large mesure il m'appartient de le faire... Il est vrai que la Constitution que j'ai fait adopter par le pays définit les attributions des diverses autorités, mais sans contredire l'idée que le peuple et moi nous faisons de nos propres obligations... Certes, il existe un Gouvernement qui détermine la politique de la nation. Mais tout le monde sait et attend qu'il procède de mon choix et n'agisse que moyennant ma confiance. Certes, il y un Parlement, dont l'une des deux chambres a la faculté de censurer les ministres. Mais la masse nationale et moi-même ne voyons rien là qui limite ma responsabilité, d'autant mieux que je suis juridiquement en mesure de dissoudre, le cas échéant, l'assemblée opposante, d'en appeler au pays au-dessus du Parlement par la voie du référendum et, dans le cas de péril public, de prendre toutes les mesures qui paraîtraient nécessaires."

Mon problème étant de savoir si en commentant ce texte, je pouvais parler de la différence avec les républiques précédentes ou monopoliser le problème autour du rôle du chef de l'état ?

J'ai un peu de mal à ressortir une problématique hors du "le chef de l'état / fonctions / limites"

Par **LouisDD**, le **22/02/2019** à **22:38**

Bonsoir

Si on se doute de qui est le texte, ça peut être pas mal d'en préciser la source tout de même (la nature de la source et surtout l'année). Notamment savoir si c'est avant ou après la Ve République, au début, etc.

Ça nous aidera pour vous aider ![smile3]

A plus

Par **HeloiseBertrand**, le **23/02/2019** à **00:06**

Merci LouisDD pour votre réponse et je vous prie de bien vouloir m'excuser pour cet oubli, je pensais l'avoir copié également avec le texte, c'est bel et bien un texte du Général DG, Mémoires d'espoir, I - Renouveau, p. 283. Au moment de l'élaboration de la Constitution de la Ve République :)

Par **HeloiseBertrand**, le **24/02/2019** à **17:52**

Personne...?

Par **Isidore Beautrelet**, le **25/02/2019** à **07:54**

Bonjour

Nous sommes désolé que vous n'ayez pu obtenir d'autres réponses.